

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 13 février 2018 à 20 h 00, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

13 février 2018

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum :

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont  
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé  
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche  
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule  
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand  
M. François Gagnon, Saint-Justin  
M. Alain Pichette, Louiseville

Sont aussi présents :

Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier  
Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

La réunion extraordinaire a été convoquée conformément à la loi par un avis de convocation remis de main à main à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie par Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier. Une copie de cet avis est versée au dossier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré portant la signature de chacun des membres ayant reçu l'avis de convocation.

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 20 h 00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-02-015

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Orientation de la Régie dans le dossier de Yamachiche
4. Avis légal dans le projet des ententes intermunicipales
5. Période de questions
6. Levée de la réunion

**3. ORIENTATION DE LA RÉGIE DANS LE DOSSIER YAMACHICHE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu une rencontre informelle le 12 février 2018 à Yamachiche avec les ingénieurs de GéniCité, le conseil municipal de Yamachiche et le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, rencontre servant à présenter les plans proposés par les ingénieurs de GéniCité pour alimenter en eau potable l'usine Olymel et pour répondre aux questions du conseil d'administration de la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans de la firme Génicité proposent de faire passer l'eau de la conduite de la Régie vers la nouvelle chambre de contrôle de Yamachiche et de la réacheminer dans la conduite de la Régie ;

**CONSIDÉRANT** les discussions des membres du conseil d'administration de la Régie suite à cette rencontre ;

**POUR CES MOTIFS :**

2018-02-016

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu à l'unanimité que les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré préconisent de céder à la municipalité de Yamachiche, moyennant une compensation, la conduite actuelle de la Régie à partir du nouveau lien qui sera construit près du réservoir de Louiseville entre la conduite actuelle de la Régie et la nouvelle conduite alimentant l'usine Olymel.

En contrepartie, si les plans venaient qu'à changer et que l'eau provenant de la conduite de la Régie entre dans la nouvelle chambre de contrôle de Yamachiche mais qu'elle ne reviendrait pas dans la conduite de la Régie, alors les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré préconisent le statu quo.

Cependant, dans tous les scénarios possibles, la municipalité de Yamachiche devra céder tous les équipements de contrôle de débit qui seront installés dans la nouvelle chambre de compteur qui sera construite près du réservoir de Louiseville.

**4. AVIS LÉGAL DANS LE PROJET DES ENTENTES INTERMUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'augmentation de débit à pénalité de la municipalité de Yamachiche pour alimenter l'usine Olymel requière une révision des ententes intermunicipales de la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes intermunicipales devront être rédigées par un juriste afin de s'assurer de leur légalité ;

**POUR CES MOTIFS :**

2018-02-017

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité d'accorder à Madame Barbara Paillé, présidente et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier, le mandat de contacter le cabinet Morency société d'avocats pour qu'ils rédigent les nouvelles ententes intermunicipales de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est mentionnée.

**6. LEVÉE DE LA RÉUNION**

2018-02-018

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Gagnon et unanimement résolu que la présente réunion soit levée à 20 h 15 **CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

---

Présidente

---

Secrétaire-trésorier

